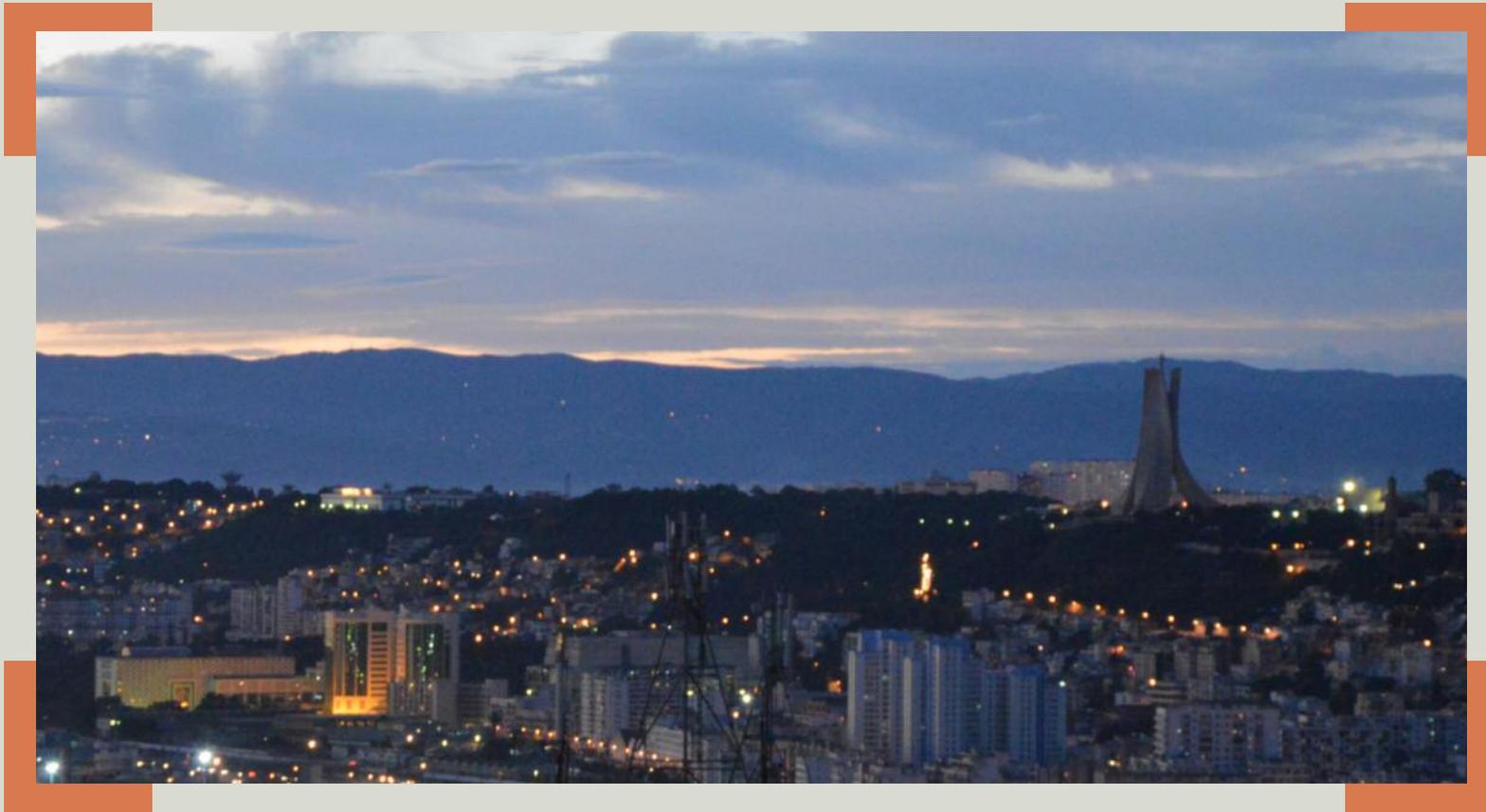


Conférence Internationale d'Alger



**Une profession mobilisée
et un ministre de la santé à l'écoute**

Abderrahim DERRAJI- 30 octobre 2015

Le rideau vient de tomber sur la Conférence Internationale d'Alger qui s'est tenue le 26 octobre dernier sous le parrainage de M. Abdelmalek BOUDIAF, ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le thème retenu par les organisateurs de cette journée qui a drainé un grand nombre de pharmaciens en provenance de toutes les régions du pays a été : « Nouvelles dispositions de l'avant projet de la loi sanitaire, exercice de la pharmacie et politique du médicament ».

Contrairement à la sixième édition des RIPA (1) où l'inquiétude avait régné en maître, ces nouvelles retrouvailles se sont plutôt caractérisées par une ambiance sereine trouvant son explication dans la prise en compte par l'administration de la quasi-totalité des doléances exprimées par les pharmaciens, tous secteurs confondus.

Comme l'a rappelé, M. Lotfi BENBAHMED, président du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens, lors de son discours inaugural, ce résultat est le fruit de l'esprit de concertation qui a prévalu entre les opérateurs du secteur du médicament et de la pharmacie et leur ministre de tutelle durant les 18 mois ayant précédé l'élaboration de la nouvelle mouture du projet de loi sanitaire.

Durant cette période, le comité de liaison et de réflexion regroupant tous les intervenants du secteur s'est érigé en vraie

force de proposition. Il a élaboré un recueil de recommandations qui a été remis au ministre de la santé le 15 octobre 2014, soit quelques jours seulement avant la tenue des 6èmes RIPA. Les recommandations issues de ces rencontres ont également été transmises à M. BOUDIAF qui s'est montré réceptif aux propositions des professionnels du secteur.

Les nombreux amendements apportés au projet initial de la loi sanitaire intéressent toute la chaîne de distribution du médicament, la pharmacie hospitalière et la biologie médicale. En effet, l'exercice officinal sera encadré par une loi moderne répondant aux aspirations des pharmaciens d'officine et leur permettant de mieux s'adapter à l'évolution que connaît leur métier. Le monopole et l'exercice personnel ont été réaffirmés puisque le pharmacien restera l'unique propriétaire et gestionnaire de son officine.

D'autres points essentiels ont également été retenus pour concrétiser l'apport du pharmacien dans l'éducation thérapeutique du patient et pour renforcer le statut du pharmacien assistant.

En ce qui concerne la répartition et l'industrie, les acteurs ont accueilli favorablement les dispositions concernant l'élargissement de la définition du médicament qui englobe aussi les biosimilaires et les médicaments à prescription non obligatoire. Par ailleurs,

les établissements pharmaceutiques seront mieux définis dans le futur texte législatif.

Concernant l'enregistrement des médicaments, leurs prix seront désormais corrélés au remboursement. Et la production locale de médicaments sera favorisée.

La régulation du secteur n'est pas en reste, puisqu'elle sera confiée à une vraie agence du médicament qui devrait voir le jour incessamment.

Quant à la pharmacie hospitalière et la biologie médicale, elles sont aussi évoquées dans le projet de loi. Les attributions nouvellement conférées au pharmacien hospitalier et la mise en place de bonnes pratiques sont de nature à sécuriser davantage la dispensation des médicaments et à améliorer leur disponibilité. Les biologistes devront, à leur tour, se préparer à la mise en place des bonnes pratiques.

Il reste néanmoins quelques amendements qui devraient concerner les pharmaciens ayant un statut public qui échappe, dans le projet de loi, aux instances ordinales. D'autres dispositions du projet de loi relatifs aux ressources du Conseil de l'Ordre devraient être clarifiés.

Il est à noter que sans l'approche participative adoptée par le ministre de la santé, ce projet de loi n'aurait pas eu

l'adhésion des professionnels dont il jouit aujourd'hui. Sa vision s'inscrit parfaitement dans la droite ligne de l'évolution que connaît la profession pharmaceutique dans les pays en avance dans ce domaine. Les missions telles que la prescription d'ordonnance et la pratique de certaines analyses dans des conditions particulières sont déjà une réalité dans certains pays.

**“Le pharmacien est
le maillon fort de la santé”**

M. BOUDIAF prête aussi une attention particulière à la formation des aides pharmaciens dont le statut reste à définir. Il est de même déterminé à revoir le mode de fixation du prix du médicament pour asseoir des mécanismes garantissant une meilleure transparence. Pour ce faire, il estime que la mise en place d'un Benchmark avec des pays de référence est inéluctable pour avoir les prix des médicaments les plus justes.

Le ministre de la santé s'est engagé séance tenante à mettre les bouchées doubles pour que les textes d'application de la loi sanitaire soient promulgués dans un délai n'excédant pas deux années après sa publication.

Les initiateurs de la Conférence International ont également prévu quatre tables rondes qui ont été suivies avec beaucoup d'intérêt.



M. Abdelmalek BOUDIAF

La première a été introduite par Mme Isabelle ADENOT, présidente du Conseil de l'Ordre français qui a fait part à l'assistance de l'avancement des nombreux chantiers entrepris en France. Le conseil de l'ordre français n'a eu d'autres choix que de faire preuve d'une grande adaptabilité en veillant à ce que le patient demeure au centre des préoccupations du pharmacien. Selon elle, la loi HPST(2) a eu une incidence sur l'exercice pharmaceutique et de nouvelles missions ont pu voir le jour. Et même si le nombre de ces missions reste limité, ce sont des expériences grandeur nature qui vont, sans aucun doute, permettre aux pharmaciens français de prospecter le rôle qui leur sera dévolu dans les années à venir.



Mme ADENOT a conclu sa présentation en exhortant les pharmaciens et leurs représentants à faire de la révolution numérique un allié et d'asseoir des mécanismes garantissant la transparence et préservant le pharmacien de toute forme d'aliénation.

D'autres thématiques ont été traitées

durant la deuxième table ronde notamment les médicaments à prescription non obligatoire.

Ces spécialités pharmaceutiques présentent de nombreux avantages aussi bien pour les caisses d'assurances maladies que pour les autres acteurs du secteur du médicament. Des gardes fous devraient, néanmoins, être envisagés pour ne pas prendre le risque de voir ces médicaments échapper au monopole du pharmacien.

Les deux dernières tables rondes ont été dédiées à la pharmacie hospitalière et à la biologie médicale.

Durant toutes ces tables rondes, les pharmaciens en provenance des autres pays du Maghreb ont partagé avec leurs confrères algériens leurs expériences dans les différents sujets traités. Ces expériences sont précieuses d'autant plus que de nombreuses similitudes existent entre les systèmes de santé des différents pays maghrébins.

Enfin, on ne peut que féliciter les pharmaciens algériens pour cette conférence particulièrement réussie, pour leur dynamisme et surtout pour leur capacité à mobiliser les pharmaciens à défendre leur profession. C'est en agissant de la sorte que le pharmacien continuera à être, comme l'a déclaré le ministre de tutelle : « le maillon fort de la santé ».



M. Lotfi BENBAHMAD



Dr. Hamou HAFED



Mme Isabelle ADENOT



Séance inaugurale



M. Hamza GUEDIRA



Pr. ABED, M. ABDALLAH et M. BOUKOUM



M. Abdelmalek BOUDIAF



Photo souvenir avec le ministre de la santé



M. Lotfi BENBAHMAD et Dr. Hamou HAFED



M. Amir TOUAFEK



M. L. BENBAHMAD et M. J. ABDALLAH



M. Rabih HASSOUNEH



Nouveau bureau de l'Interordre Maghrébin présidé par M. Jalal ABDALLAH